

ORDER OF REFERENCE

ORDRE DE RENVOI

FRIDAY, October 24, 1969.

Le VENDREDI 24 octobre 1969

Ordered,—That the Standing Committee on Broadcasting, Films and Assistance to the Arts be empowered to consider and make a final report to the House, not later than December 5th, 1969, upon the legislative framework, organization, and operations of the Company of Young Canadians, and that, for the purpose of its inquiry, the Committee be empowered to retain the services of counsel and to adjourn from place to place within Canada, and that the clerk, counsel, and the necessary supporting staff be authorized to accompany the Committee.

Il est ordonné,—Que le comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts soit autorisé à examiner le cadre législatif, l'organisation et les activités de la Compagnie des jeunes Canadiens, et présente un rapport définitif à ce sujet le 5 décembre 1969 au plus tard et que, aux fins de son enquête, le comité soit autorisé à retenir les services d'un avocat, à se réunir à divers endroits au Canada et que le secrétaire, l'avocat ainsi que le personnel d'appoint nécessaire soient autorisés à accompagner le comité.

ATTEST:

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes  
ALISTAIR FRASER  
The Clerk of the House of Commons